

1^{ères} Rencontres Vocales et Gourmandes en Périgord

Chœur
Chant
Direction de Chœur

Du 23 au 30 août 2020

La Maison d'Aum

24110 Bourrou

Olivier Delafosse

Chef de Chœur

Vyviane Boucher

Chanteuse Lyrique

Organisé par l'Association Le Chœur l'Art et l'Envie et le Quatuor Artémisia

Le stage « 1^{ères} rencontres vocales et gourmandes en Périgord » propose d'aborder des œuvres du répertoire choral a capella autour d'un thème, d'un compositeur, d'une époque... Mais également un répertoire vocal en duos, trios, quatuors, quintettes... composés de voix solistes.

Il est animé par le chef de chœur **Olivier Delafosse** et la chanteuse lyrique et cheffe de chœur **Vyviane Boucher**.

Il se déroule sur le site de « La Maison d'Aum, du dimanche 23 août 2020 à 18h au dimanche 30 août 2020 à 11h.

ATELIERS PROPOSES

Olivier Delafosse : Programme choral collectif, répertoire 1/voix, direction de chœur, conscience corporelle (Feldenkrais, Qi Gong).

Vyviane Boucher : Programme choral collectif, cours individuels de chant, travail de la respiration, conscience corporelle, relaxation en silence ou sonore (bols tibétains et de cristal), méditation (silencieuse, guidée).

DEROULEMENT DU STAGE

Le lieu : à 1h15 de Bordeaux

A mi chemin entre Périgueux et Bergerac, la Maison d'Aum est située dans un lieu exceptionnel, entouré par les bois, composé de 3 gîtes indépendants, sans vis-à-vis ni proximité, avec piscine au milieu de la prairie.

<http://www.lamaisondaum.com>

Les partitions

Courant juin 2020, chaque adhérent(e) reçoit après réception des arrhes du règlement de son adhésion, l'ensemble des partitions proposées par Olivier Delafosse et Vyviane Boucher. Elles se divisent en partitions chorales et partitions de petits ensembles à 1 voix.

Le but : déchiffrer et commencer à intégrer sa voix. Des enregistrements vocaux ou musicaux par pupitre, seront mis à disposition pour celles et ceux qui en feront la demande.

La journée de répétition du choriste

Elle débute par des exercices de respiration, conscience du corps, relaxation, échauffement vocal.

Viennent ensuite les répétitions en tutti et en pupitres. Programme détaillé sur place.

Pour les personnes ayant choisi l'option Cours de chant, le planning sera mis en place in situ.

La journée du stagiaire « chef de chœur »

Celui-ci intervient chaque jour au cours de la répétition. Ses « passages » sont ensuite débriefés avec le chef O. Delafosse lors de sessions de travail de 1h.

Séances préparatives : Lundi 24 août matin.

Les Concerts

- le vendredi 28/08 à 18h, un concert à l'église de Villefranche de Lonchat suivi d'un apéritif dinatoire offert par l'association.

- le samedi 29/08 à 18h à l'église de Bourrou suivi d'un apéritif dinatoire inclus au Café-Lib

PROGRAMME DU STAGE

Olivier Delafosse : Répertoire pour chœur a capella du XX^e siècle : Poulenc, Hindemith, Seiber, Pärt, Piazzola + Jazz *

Théâtre musical en petits groupes : Rebotier, Aperghis, Cage, Improvisations. *

Vyviane Boucher : Répertoire pour chœur a capella : Fauré, Glass, Bruckner, Rachmaninov, Mozart, Lennon, jazz *

* programme adapté selon effectif

LES FRAIS

L'hébergement et les repas

Les frais pédagogiques
✕ Choriste : 300 €
✕ Chef de chœur* : 400 €
✕ Option cours de chant : + 50 €
✕ Frais de dossier et adhésion à l'association : + 30 €

✕ Hébergement en pension complète** : 389 €
✕ Sans hébergement *** :
1) 198 € 2) 133 €
Allergies : Intolérance :

Contact et inscriptions

Vyviane Boucher - sab.lucia@gmail.com
06 22 43 85 79

* participe au chœur

** couchage (1, 2, 3, ou 4 personnes) + 6 petits déjeuners + 6 déjeuners + 5 dîners

*** 1) 6 déjeuners + 5 dîners 2) 6 déjeuners + 1 dîner

Repas froid du dimanche soir offert par l'association.

Olivier Delafosse : chanteur, chef de chœur et pédagogue, diplômé de direction de chœur auprès de P. Calmelet, P. Cao et C. Simonpiétri, il a dirigé le chœur des Grandes Ecoles, préparé l'atelier vocal de l'ARIAM Ile-de-France à l'amphithéâtre de l'Opéra Bastille, été invité par l'Alliance Française pour diriger le Winneba Youth Choir au Ghana, à Potsdam pour diriger la Messe Solennelle de Vierné pour le 55^e anniversaire du traité franco-allemand. Depuis 2000, il dirige l'ensemble vocal Mélisande et s'est produit notamment à la Maison de Radio-France, à l'amphithéâtre de l'Opéra Bastille, au festival d'Ile-de-France. **Comme chanteur**, il fut membre du World Youth Choir puis stagiaire au CNIPAL de Marseille. Il s'est produit régulièrement avec différents ensembles vocaux professionnels spécialisés, notamment Musicatreize, Dialogos, en Europe ainsi qu'en Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Mexique, Canada, Etats-Unis. Avec le collectif Multipistes dont il est l'un des membres fondateurs, il explore et défend le théâtre musical contemporain. **Comme pédagogue**, il intervient pour la Comète de Paris et l'EDT 91, écoles d'art dramatique, pour l'ARIAM Ile-de-France, pour le théâtre de St Quentin-en-Yvelines, pour la Fondation Royaumont, pour la Cité de la Musique/Philharmonie de Paris. **Entre 2012 et 2019**, il a animé en août le stage « Chœur, technique vocale, direction chorale et gourmandises... » à Mondésir en Dordogne. En 2014, il a été nommé à la direction du Chœur de Chambre de Paris. Parmi ses **activités annexes**, il s'est formé au jazz vocal et instrumental au sein de diverses écoles parisiennes spécialisées. Il explore également le mouvement corporel par la méthode Feldenkrais, le Tai Chi et le Qi Gong.

Vyviene Boucher : professeur de chant, chanteuse lyrique, a suivi une formation en cursus spécialisé au Conservatoire de Bordeaux en tant que soprano colorature. Elle s'est produite dans de nombreux récitals, a travaillé en tant que choriste professionnelle au Grand Théâtre de Bordeaux et a participé à plusieurs grands chœurs dont ceux d'E. Lavail, « De Vive Voix » de M. Tranchant, et en tant que soliste dans des ensembles vocaux féminins. Elle a également suivi une formation de chef de chœur et dirige 2 chorales en Dordogne. Elle enseigne à La Force (24) le chant classique, le jazz et la variété ainsi qu'à l'école de musique de Saint-Laurent-des-Hommes.

LES CONDITIONS GENERALES

Le Chœur l'Art et l'Envie est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Son siège social est situé 7, rue E. Rostand—24610 Villefranche de Lonchat. Sa vocation est de promouvoir la musique vocale, chorale en particulier et enrichir la formation des chanteurs par le biais de cours de chant individuels, de sessions de chant (de 3 à 6 personnes), et d'ateliers lyriques. Dans ce but, l'association a créé l'ensemble choral « Le Chœur l'Art et l'Envie », regroupant des choristes de tous horizons ainsi que le « **Quatuor Artémisia** » formé de 4 chanteurs solistes expérimentés.

L'inscription à une activité proposée par l'association implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Responsabilité de l'association

L'exécution des activités proposées par l'association « Le Chœur l'Art et l'Envie » suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérant d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conservent en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation des responsabilités. L'association se réserve le droit, en cas d'événements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un professeur ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. L'association restituera alors les sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Responsabilité de l'adhérent(e)

L'adhérent(e) doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du stage ou des cours. Toute réclamation relative à un stage ou à des cours doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à BOUCHER S. 11 rue du Docteur Clament, 24130 LA FORCE. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, l'association « Le Chœur l'Art et l'Envie » se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un stage ou à des cours.

Adhésion

Le bulletin d'adhésion doit être accompagné du règlement correspondant. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Confirmation

La confirmation de votre participation et les informations pratiques concernant le lieu et l'organisation générale vous seront adressées, accusant réception et acceptation de votre inscription. Pour les personnes arrivant en train, un co-voiturage sera mis en place jusqu'au lieu du stage.

Annulation

Une annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- Plus de 30 jours avant le début de l'activité : retenue des seuls frais de dossiers (30 €)
- Entre 30 et 8 jours avant le début de l'activité : retenue de 30 % du montant total : 330, 430, 380 ou 480 selon options choisies pour le stage et 30% de 389, 198 ou 133 pour la Maison d'Aum).
- Moins de 8 jours avant le début de l'activité : retenue de 100 % du montant total.

Tout stage écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais d'annulation correspondant à 100 % du prix du stage.

Assurances

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la SMACL, tous les participants à un stage, à des cours ou à des répétitions, bénéficient des garanties principales comprises dans notre forfait. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par la SMACL et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties. Les coordonnées de l'assureur figureront dans le document de confirmation de votre inscription.

Loi informatique et liberté

Nous rappelons à nos adhérent[e]s la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès aux éléments transmis lors de leur inscription, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N° d'enregistrement de l'association « Le Chœur l'Art et l'Envie » : W241002544

BULLETIN D'ADHESION

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Mail _____ Tél. _____

PUPIRE : Sop 1 Sop 2 Alto 1 Alto 2
Ténor 1 Ténor 2 Basse 1 Basse 2

VOUS PARTICIPEZ : Vous pouvez cocher plusieurs voire toutes les cases

Au chœur Aux ensembles (duo, trio, +)

Au stage chef de chœur Aux cours de chant

1) PAIEMENT pour LE STAGE

à l'ordre de L'Association « LE CHŒUR L'ART ET L'ENVIE »

- 1 Chèque de réservation d'un montant de 150€, comprenant les arrhes et les frais de dossier (30€) avant le **1er juin 2020**

- 1 Chèque de règlement du solde à verser avant le **15 juillet 2020**

Adressé à : BOUCHER S. - 11 rue du Docteur Clament - 24130 LA FORCE

2) PAIEMENT pour L'HEBERGEMENT/REPAS

à l'ordre de « **STUDHOME** »

- 1 chèque d'arrhes de 100 € en pension complète (hébergement + repas)

- 1 chèque d'arrhes de 50 € sans hébergement, avec 1 ou 2 repas

Adressé à : La MAISON D'AUM - Boutet - 24110 BOURROU

Règlement du solde sur place ou par CB au 05 53 81 11 09

3) ADHESIONS de dernière minute, après confirmation par V. Boucher moins

d'un mois avant le stage, avec paiement intégral :

- des frais pédagogiques en un seul chèque

- des frais d'hébergement en un seul chèque

Ceci dans les mêmes conditions (ordre et adresse)

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » et de la phrase manuscrite : « J'autorise l'association Le Chœur l'Art et l'Envie à utiliser les photos ou films réalisés durant les activités pédagogiques, à toutes fins de promotions de ces mêmes activités ».

Fait à _____ Le _____ 2020